

N°	0	5	1
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA
BRESLE.**

OBJET :	L'an deux mil quatre Le vendredi 4 juin à 10 h 00, les membres du conseil d'administration légalement convoqués se sont réunis à Aumale (80) sous la présidence de M. LACHEREZ.
Indemnités de conseil du payeur départemental de la Seine-Maritime	Etaient présents : MM BIGNON, COET, GARRAUD, JUMEL, LACHEREZ, LOIN, LOTTIN, PECQUERY, SENEAL. Absents excusés : MM. ARCILLON, DUHAMEL, MAQUET, MAUGEZ.
DATE DE LA CONVOCATION :	<u>- Indemnités de conseil du payeur départemental de la Seine-Maritime</u>
7 mai 2004	Le Conseil d'administration décide d'octroyer à M. TALOTE, payeur départemental de la Seine-Maritime, à compter de 2004, l'indemnité de conseil prévue par le décret 82-979 du 19 novembre 1982 et son arrêté en date du 12 juillet 1990.
NOMBRE DE DELEGUES :	
En exercice	13
Présents	9
Votants	12

**Pour extrait conforme,
le Président de l'Institution,
Francis SENEAL**